

SERVICE COMMUN DU CONTENTIEUX

1^{re} Division

AFFAIRES GÉNÉRALES

N^o 6241^F

Réseau SAGA.
(Service _____)

OBJET DE LA CONSULTATION

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES - MOIRY-SAGA
- Éventualité de création de succursales.
Autonomie de chaque succursale?
Responsabilité du Directeur Général.

Références :

Observations : Renseigné le contentieux de la
SAGA - 629 - VIII/42

D^{no} N^o 6241^F ; AFF. : COOPÉRATIVE MOIRY-SAGA -
SUCCURSALES -



SAGA

SOCIÉTÉ ANONYME DE GÉRANCE & D'ARMEMENT
Capital : 12 Millions de Francs
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE DE MONTCHANIN, PARIS (XVII^e)

R.C. SEINE A 74.388

SERVICE MARITIME POSTAL CALAIS - DOUVRES

PAQUEBOTS { CÔTE D'AZUR
CÔTE D'ARGENT

Télégr. { SAGAMALLE-TT-PARIS
SAGA-DUNKERQUE

Téléph. { PARIS { CARNOT 84-70
13 LIGNES
CARNOT 89-00
15 LIGNES
CARNOT Inter { 74
75
DUNKERQUE { 19-62
A
19-65

CODES { Watkins 1881 84
Scotts 10^e Edit 9^e
Boe Code
National Français

CHÈQUES POSTAUX PARIS 1983-74

SERVICE RÉGULIER
ENTRE
DUNKERQUE-ANVERS-ROUEN
et tous les Ports du MAROC

BUREAUX
A
DUNKERQUE-ANVERS-CASABLANCA
PORT LYAUTEY

AGENCES
A
LONDRES-ROTTERDAM-ROUEN-BREST
TANGER-LARACHE-RABAT-MAZAGAN
SAFI-MOGADOR-AGADIR

CARGOS
Cap. El Hank 3.750T m/s A. Moyrand 3.600T
Cap. Tafelneh 3.750T Cap Hadid 2.950T
s/s Cap Blanc 3.700T s/s Cap Guir 2.800T
s/s Cap Cantin 3.700T m/s Cap Sim 2.400T
m/s P.E. Javary 3.600T

PARIS le 21 Août 1942

Monsieur de CAQUERAY

Service du Contentieux
S.N.C.F.

Cher Monsieur,

Je vous remercie de la documentation que vous m'avez jusqu'ici adressée, mais je me permets de vous demander les précisions suivantes sur la question qui m'est soumise :

- La COOPERATIVE MORY-SAGA est composée d'intérêts distincts (actionnaires S.A.G.A. d'un coté, actionnaires MORY de l'autre), unis dans la Société Coopérative mais que nous désirerions séparer l'un de l'autre pour des raisons d'ordre intérieur .

Je désirerais savoir si - tout en conservant l'existence de la Société, - il est possible de créer deux succursales ayant chacune leur autonomie propre, l'une comprenant les intérêts S.A.G.A., l'autre les intérêts MORY .

Est-il possible, que chacune de ces succursales ait une existence tout à fait indépendante de l'autre, et au cas, par exemple, où l'une d'elle serait l'objet de poursuites civiles ou pénales, l'autre se trouverait-elle engagée ?

En tout cas le Directeur Général de la Coopérative reste t-il responsable des agissements de chacune des succursales ?

Renvoie le Contentieux de la SAGA.

le 27-VIII/42 - *[Signature]*

[Signature]
M. de Caqueray
1-9/42
Classer

Prière d'adresser la Correspondance sans Désignation Personnelle

*Il s'agit d'une
société par actions
à capital variable.*

*Il faut
l'autorisation
précise par
le Directeur de
9 Sept 1942*

*M. de
V. de
154 Avenue
+ 243
338*

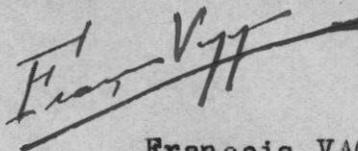
*En M
(16-XI/40
10 art 4 - 1000)
+ v. pour la succursale
(autorisation) S. de de M. Charron - g. de Société -
1940 - p. 165*

S. A. G. A.

...

Je m'excuse de vous imposer ces travaux supplémentaires, mais en l'absence de mon Chef de Contentieux, je prends la liberté d'avoir recours à vos lumières et de vous importuner ainsi .

Je vous remercie d'avance de la diligence que vous voudrez bien mettre à me répondre et je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes sentiments reconnaissants .

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'François VAGOGNE', with a horizontal line drawn through the signature.

François VAGOGNE.

S^{TE} A^{ME} DE GÉRANCE & D'ARMEMENT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL & DIRECTION GÉNÉRALE

9, RUE DE MONTCHANIN

PARIS (17^e)



*Allez en Angleterre par les confortables Paquebots "Côte d'Azur"
et "Côte d'Argent", — Durée de la traversée Calais-Douvres : 75 minutes*